



Contrat location neerlandais sans copie anglaise

Par **alexandraNL**, le **10/06/2010** à **21:42**

Bonjour,

J aimerais savoir si l'agence, propriétaire a l'obligation d'établir un contrat en anglais lorsque le locataire n'est pas, le cas échéant neerlandais.

Pour ce contrat de location, je n'ai pas eu de copie en anglais alors que pour tous les appartements précédents loués une copie en anglais était fournie.

De ce fait, aujourd'hui j'ai des petits soucis pour récupérer ma caution (propriétaire un peu abusive ..par ex remplacement rideaux pour 225 euros, boucher un trou 75 euros, repeindre 3m² 75 euros etc) et surtout n'ayant pas compris parfaitement le contrat.

J'avoue c'est aussi ma faute, mais elle ne parlait pas anglais non plus.

Merci en tout cas pour votre réponse,

Bien cordialement,

Alexandra

Par **frog**, le **10/06/2010** à **21:45**

[citation]J aimerais savoir si l'agence, propriétaire a l'obligation d'établir un contrat en anglais lorsque le locataire n'est pas, le cas échéant néerlandais.

[/citation]

Non.